



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 24  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT,  
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,  
Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme  
Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M.  
Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-  
SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann  
FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé  
HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Luc  
VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Brigitte  
LIDÔME, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène  
SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER ,  
M. Valentin LAMBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Aurélie BLANCHARD à Monsieur Yann  
FRANCOISE  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jérôme GRENIER  
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne  
DUCLOUX  
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN  
M. Jean-Marie MBELO à M. Alexandre HUAU-  
ARMANI  
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Johan AUVRAY  
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME  
Mme Sylvie MALIER à M. Steve DUMONT  
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND  
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. VOCANSON

N° 141/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2020

Commune de VERNON

**Le Budget 2020 constitue le 6<sup>ème</sup> budget de la présente mandature.**

**Il permettra tout à la fois, de parachever le programme municipal et d'assurer la continuité de service public pour le premier exercice de la nouvelle mandature.**

**Les priorités budgétaires de la municipalité restent constantes :**

- **Stabilité de la fiscalité**
- **Priorité à l'investissement**
- **Modernisation du service public**
- **Désendettement**

**En investissant dans les équipements et l'espace public, Vernon crée les conditions du développement et du rayonnement pour profiter pleinement de la dynamique de l'Axe Seine.**



**En maintenant une ligne budgétaire exigeante, la ville doit conserver une trajectoire budgétaire vertueuse et poursuivre un investissement durable pour son avenir,**

**Rappel réglementaire :**

La tenue d'un débat sur les orientations générales du budget constitue une obligation légale pour les collectivités territoriales, dont les communes de plus de 3 500 habitants. L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations budgétaires de l'année ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Le présent rapport décrit les orientations budgétaires pour l'année 2020.

L'équilibre des comptes de la nation est un impératif de bonne gestion, qui implique que les finances de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, mais aussi celles des collectivités locales, répondent à la nécessité pour la France de respecter ses engagements européens en matière de désendettement.

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques édicte que les collectivités territoriales et les EPCI dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros par an pourront signer un contrat avec l'État, par lequel ils s'engagent à ne pas dépasser un taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 % par an, inflation comprise (322 collectivités sont directement concernées à ce jour).

C'est en ce sens que l'Etat a mené une démarche contractuelle avec les plus grandes collectivités locales pour les associer à une action conjointe de maîtrise des dépenses publiques.

**Dans ce contexte national, la municipalité restera exemplaire en maîtrisant avec volontarisme les charges de fonctionnement de Vernon sans pour autant impacter la qualité de service aux usagers, par la recherche de la meilleure efficacité du service rendu.**

**Ces efforts ont permis de réduire, puis de stabiliser la dépense publique locale, et ainsi de dégager les marges de manœuvre financières pour maintenir un haut niveau d'investissement.**

C'est dans ce même **cadre contraint** qu'ont été bâties les orientations budgétaires de notre commune pour l'année 2020.

## **I- La situation financière de la Ville :**

Seuls les comptes administratifs constituent le reflet des réalisations et de la situation financière avec les résultats constatés à la clôture des exercices alors que le budget primitif et les décisions modificatives ne représentent que des actes de prévisions et d'autorisations fixant la limite des dépenses et des recettes à intervenir.

Le dernier compte administratif voté porte sur l'exercice 2018 ; il a été adopté lors de la séance de conseil municipal du 29 mars 2019.

Les comptes administratifs de la dernière période, avant 2014, mettent en évidence le niveau critique atteint en matière d'endettement.

**Entre 2012 et 2014, l'encours de dette a en effet, considérablement augmenté**, passant de 31.9 à 36.4 M€. Le taux d'endettement de notre commune était donc monté à 132 % des recettes réelles de fonctionnement, là où l'on considère qu'un ratio au-dessus de 120 % constitue un mauvais indicateur. Pour information, le ratio moyen des communes de plus de 10 000 habitants se situe à 77.6 % (source DGCL – Les collectivités locales en chiffres 2015).

**Dès le BP 2015, la nouvelle majorité municipale a initié le désendettement de la commune** puisque l'encours de dette au 1er janvier 2020 sera de 30.1 M€ soit 89% des Recettes réelles de fonctionnement.

**Il convient d'ajouter que la municipalité aura mis à profit la période 2015 / 2017 pour libérer totalement la ville des risques qui pesaient sur elle du fait d'emprunts toxiques souscrits par les équipes précédentes.**

## **II- Les orientations pour 2020**

### **1. La section de fonctionnement**

#### **1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement**

Conformément à la note de cadrage budgétaire transmise aux services de la Ville, **les prévisions de dépenses de fonctionnement devront être contenues** pour l'élaboration du budget 2020.

Rappelons que de 2011 à 2015, les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget ont augmenté de 19.4 %. Pour mémoire, l'augmentation de 2015 était liée à l'intégration de deux années de remboursement des eaux pluviales à la CAPE (660 k€), mettant ainsi fin au conflit avec cette collectivité, mais également au coût des contentieux hérités de la municipalité précédente.

Les mesures correctives ont permis dès le budget 2016 d'accéder à la **maîtrise de la dépense publique, sans augmentation de la pression fiscale, pour un meilleur service à la population.**

**Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées ont ainsi diminué de 3,5 % au budget 2016 et de 1,1% en 2017.**

**Pour l'année 2018, l'effort d'économie ayant été largement anticipé sur 2016, la municipalité a arrêté l'ensemble de ses charges de fonctionnement à 24,3 M€ en fin d'exercice, à un niveau équivalent à celui de 2016, soit une stabilisation sur cette seconde moitié de mandat.**

**Le budget 2019 s'achèvera sur la base d'une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre de compétences constant (c'est-à-dire en neutralisant les transferts de compétences ou de gestion, montants et descendants, entre la ville et SNA : gymnase Gamilly, accueil périscolaire, services communs, transports piscine...).**

**L'efficacité recherchée par les services intégrera cependant l'externalisation du service propreté.**

**Pour 2020, l'orientation budgétaire sera identique, centrée sur un objectif de stabilité.**

#### Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

**Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté entre 2011 et 2014 à un rythme moyen de 6.7 % par an.** Ceci n'étant pas soutenable pour le budget communal, la bonne gestion des deniers publics impose une maîtrise de ce poste de dépenses.

**C'est pourquoi dès 2015 la municipalité affiche des résultats de gestion marquant une rupture avec la gestion passée pour une réduction consolidée de ces charges de 2,5% par an.**

Les illustrations de cette gestion maîtrisée sont nombreuses :

- Les consommations de combustible pour le patrimoine immobilier de la ville **ont baissé de 8%** depuis 2014,
- Les dépenses de carburant pour le parc automobile **ont été réduites de 44%** depuis le début du mandat,
- Les charges d'électricité sur l'espace public **auront baissé de 13%** sur la même période,
- Les dépenses de télécommunication baisseront en 2020, suite à un travail constant d'optimisation qui **aura permis d'économiser 100 K€** sur le mandat.

Ces résultats sont le fruit d'une meilleure gestion, d'une politique patrimoniale rigoureuse, et l'effet également d'une politique d'investissement raisonnée (modernisation de l'éclairage public, performance énergétique des bâtiments, réduction et verdissement de la flotte de véhicules...).

Pour 2020 une optimisation de ce chapitre sera encore recherchée, en redéployant les économies réalisées antérieurement sur **les priorités de l'équipe municipale : sécurité, qualité du cadre de vie, animation commerciale, vie scolaire...**

Dans un même temps, **l'optimisation des contrats**, et notamment celui de l'énergie (**plus de 165 K€ d'économies**), mais également les **groupements de commandes passés avec la SNA** ont permis de réaliser de substantielles économies.

Vous noterez également le travail réalisé sur les **dépenses de personnel (chapitre 012), dont les inscriptions budgétaires avaient augmenté en moyenne de 4,1 % par an entre 2011 et 2014.**

**En 2020, la masse salariale devrait diminuer de 1,9 %**

La **mutualisation des services** entre Seine Normandie Agglomération et Vernon a été portée à une échelle qui permet de réduire les fonctions en doublon, de moderniser le service public et de générer des économies de fonctionnement.

A ce jour, les fonctions et services ci-dessous sont désormais mutualisés :

- Commande publique
- Sports
- Informatique

- Finances
- Ressources humaines
- Communication (Direction)
- Direction générale des services et Direction générale adjointe en charge de la cohésion sociale
- Juridique et Assemblées

En s'appuyant sur les actions mises en place progressivement depuis le début du mandat (tableaux de bord de la masse salariale, GPEC, mutualisations avec SNA, heures supplémentaires, emplois saisonniers, remplacements, anticipation des départs en retraite, aménagement du temps de travail, externalisation du service de la propreté urbaine...), il s'agit d'optimiser la masse salariale, la déployer là où elle est le plus nécessaire, tout en renforçant et modernisant le service public (vie associative, transport à la demande, police municipale, accueils périscolaires...).

Parallèlement **l'effort de formation sera maintenu**, afin de permettre aux agents d'impulser la nécessaire modernisation de notre service public, notamment dans le cadre de la ville numérique.

La ville de Vernon propose également des contrats d'apprentissage pour accompagner les jeunes dans leurs parcours de professionnalisation (SUNI, espaces verts, ...).

**Surtout, en vue de lutter contre l'absentéisme et encourager l'engagement des agents dont la qualité de service mérite d'être récompensée, des marges de manœuvre supplémentaires seront dégagées pour dynamiser le régime indemnitaire sur des critères de mérite et d'équité.**

**Enfin, les prévisions budgétaires 2020 relatives aux charges de personnel intégreront les évolutions réglementaires imposées (glissement vieillesse technicité : +1,5%).**

L'ensemble de ces orientations en matière de personnel dessine ainsi une masse salariale à la baisse, conforme à la stratégie budgétaire de la municipalité. Ainsi, les charges de personnel **auront baissé de près de 300 K€ en cinq ans.**

**Vous noterez, pour conclure sur les dépenses, que l'accompagnement financier du tissu associatif local sera fort tant en fonctionnement qu'en investissement dans le budget 2020** puisque le montant global de l'enveloppe consacrée aux subventions sera aussi soutenu que celui de l'exercice 2019.

### **1.1.1. Précisions sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

#### **1.1.1.1. Politique de ressources humaines de la ville de Vernon**

Le bilan social de Vernon témoigne de l'attention portée par la ville à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ville de Vernon s'inscrit dans le respect des dispositions légales en faveur de la parité dans les emplois d'encadrement, instituées par l'article 6 quater de la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983.

A l'heure actuelle, 50% des emplois d'attachés, correspondant à un niveau supérieur de responsabilité, sont occupés par des femmes.

Les emplois de rédacteurs sont occupés à 33% par des hommes et à 77% par des femmes.

On observe également une surreprésentation féminine dans les emplois d'adjoints administratifs, lesquels sont occupés à 88% par des femmes.

La répartition des femmes et des hommes par filière s'établit selon le tableau ci-dessous.

<b>Filière</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Administrative	9	36
Technique	97	78
Culturelle	3	6
Sportive	4	0
Sociale	0	11
Médico-sociale	0	0
Police	9	2
Animation	3	10

#### **1.1.1.2. Politique d'action sociale :**

- Sur les 2 centres sociaux couvrant l'ensemble du territoire municipal, les actions menées en faveur de l'égalité femme-homme, on retiendra ;
  - Les actions en faveur de la jeunesse (sport mixte et chantiers jeunes mixtes)
  - Action pour la place de la femme dans la société (Activités sportives, actions de soutien à la parentalité incluant les pères,...).
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) porte particulièrement l'attention sur ;
  - Les groupes de travail sur les violences intrafamiliales favorisant la transversalité inter institutionnel (Education Nationale, Polices, services municipaux, services du département, associations) développant des actions de protection à l'égard des victimes.

#### **Les recettes réelles de fonctionnement :**

Les perspectives de recettes de fonctionnement sont globalement bonnes. L'année 2020 conservera les effets d'une recherche dynamique de financement du fonctionnement. Si les attributions de compensation vont baisser mécaniquement avec la mutualisation des services avec SNA, le maintien d'un haut niveau de soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région permet de conserver un rythme soutenu de ressources de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) calculé par les services de l'Etat, n'a pas révélé de sortie du mécanisme pour Vernon. Nous réinscrivons donc, en 2020, 100% de l'enveloppe perçue.

#### **1.2.1 Les recettes fiscales**

**Dans le respect des engagements pris par la municipalité, les taux d'imposition des taxes ménages (TH, TFB et TFNB) n'ont pas augmenté depuis le début du mandat municipal actuel** alors que l'Etat met à jour la valeur locative des immeubles, base de calcul de ces taxes, tous les ans.

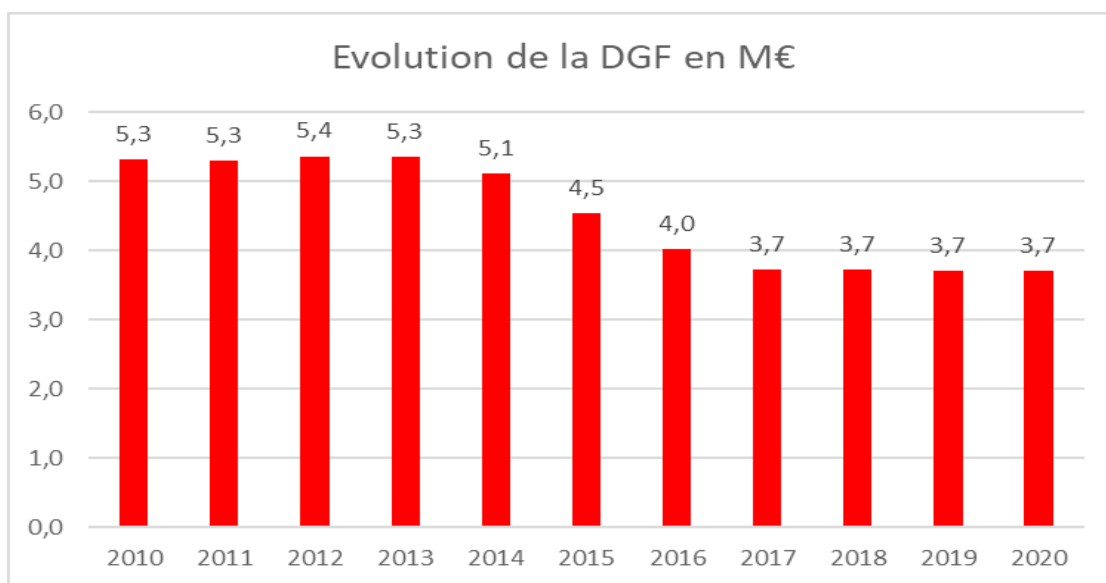
**En effet, la pression fiscale étant suffisamment forte, il convient de faire des choix courageux en contenant les dépenses de fonctionnement plutôt qu'en augmentant les taux d'imposition. C'est ce qui sera poursuivi dans le budget 2020.**

Sur la base de cette hypothèse d'évolution des bases d'imposition, les produits fiscaux attendus pour l'année 2020 s'élèveraient ainsi à 13,7 M€ contre 13,5 M€ en 2019.

A noter que la réforme de la taxe d'habitation reste intégralement compensée en base 2020. Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, ce sont plus de 3,6 M€ qui seront reversés par l'Etat pour le pouvoir d'achat des Vernonnais, avec un gain moyen par foyer fiscal de 496 euros (*Source Ministère des Finances/Courrier des Maires/ Publication du 19 juin 2019*).

### 1.2.2 La Dotation Globale de Fonctionnement

Compte tenu de la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) respectée par le gouvernement, le budget 2020 sera construit avec un **montant de DGF stable par rapport à celui de l'année précédente, soit 3,7 M€.**



**Cette stabilité marque une inflexion importante puisque depuis 2014, Vernon avait perdu près de 30% de DGF, soit 7,3 M€ cumulés au regard de la DGF perçue en 2014.**

Les projections pour 2020 prendront également en compte le maintien annoncé de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui, bien que dédiée au financement de l'investissement, transite par la section de fonctionnement.

### 1.2.3 Les autres recettes réelles de fonctionnement

Au stade des orientations budgétaires, le montant total des produits des services, des dotations et participations attendues et des autres recettes s'élèverait à environ 4,1 M€ pour l'exercice 2020.

## 1.2. Synthèse de la section de fonctionnement

Au stade des orientations budgétaires, les dépenses et recettes prévisibles pour l'année 2020 dégageraient une **épargne brute stabilisée à 4 M€, permettant de soutenir le haut niveau d'investissement et parallèlement le désendettement de la commune.**

Le niveau d'épargne reste élevé grâce aux objectifs atteints de **maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le mandat.**

## 2. La section d'investissement

Compte tenu de l'épargne dégagée en section de fonctionnement, du montant du remboursement en capital de la dette et du versement du Fonds de Compensation de la TVA, le montant des investissements hors restes à réaliser restera constant en 2020 (environ 11 M€), maintenant Vernon dans une dynamique très positive.

Il sera pour cela nécessaire d'aller chercher le maximum de cofinancements de nos partenaires (Seine Normandie Agglomération, Département, Région et Europe), notamment dans le cadre du **contrat de territoire et d'Action cœur de ville, dispositif de l'Etat en faveur des centres ville des communes moyennes dont Vernon bénéficie. C'est en ce sens que sont mobilisées les aides financières de l'Etat pour les projets d'équipement de notre ville (DSIL, DPV, FNADT, ...).**

Parmi les dépenses prévisibles, rappelons les autorisations de programme en cours telles que **l'aménagement des berges de Seine amont, la refonte et l'extension du système de vidéo-protection, le programme de requalification et de sécurisation de la voirie, la restauration du patrimoine communal (collégiale, arches du vieux pont...) ou encore la requalification du Boulevard Urbain et les actions du programme Cœur de ville 2020 (fontaines, façades etc.), la rénovation de la résidence autonomie de Bully, ainsi que l'aménagement du jardin des arts.**

**Le programme pluriannuel de réhabilitation des établissements scolaires** sera poursuivi au cours de l'année 2020 (école du centre, Moussel).

La ville intensifiera aussi ses efforts d'enfouissement des réseaux, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie urbain des vernonnais. La modernisation de l'éclairage public générera de nouvelles économies d'énergie avec le 100% LED.

Surtout, le lancement de l'opération de requalification globale du centre-ville sera un évènement marquant de l'année 2020, faisant suite au choix des vernonnais d'opter pour un cœur de ville moderne, ouvert aux mobilités douces et flexibles pour permettre l'organisation d'évènements d'envergure et favoriser la dynamique commerciale.

Ces réalisations seront assurées, comme l'an dernier, avec un **recours maîtrisé à l'emprunt** permettant de prolonger le mouvement de désendettement continu initié depuis 2014.

### **III – Les perspectives financières**

Compte tenu de ce qui précède, vous trouverez ci-dessous les perspectives financières de la ville à l'horizon 2020.

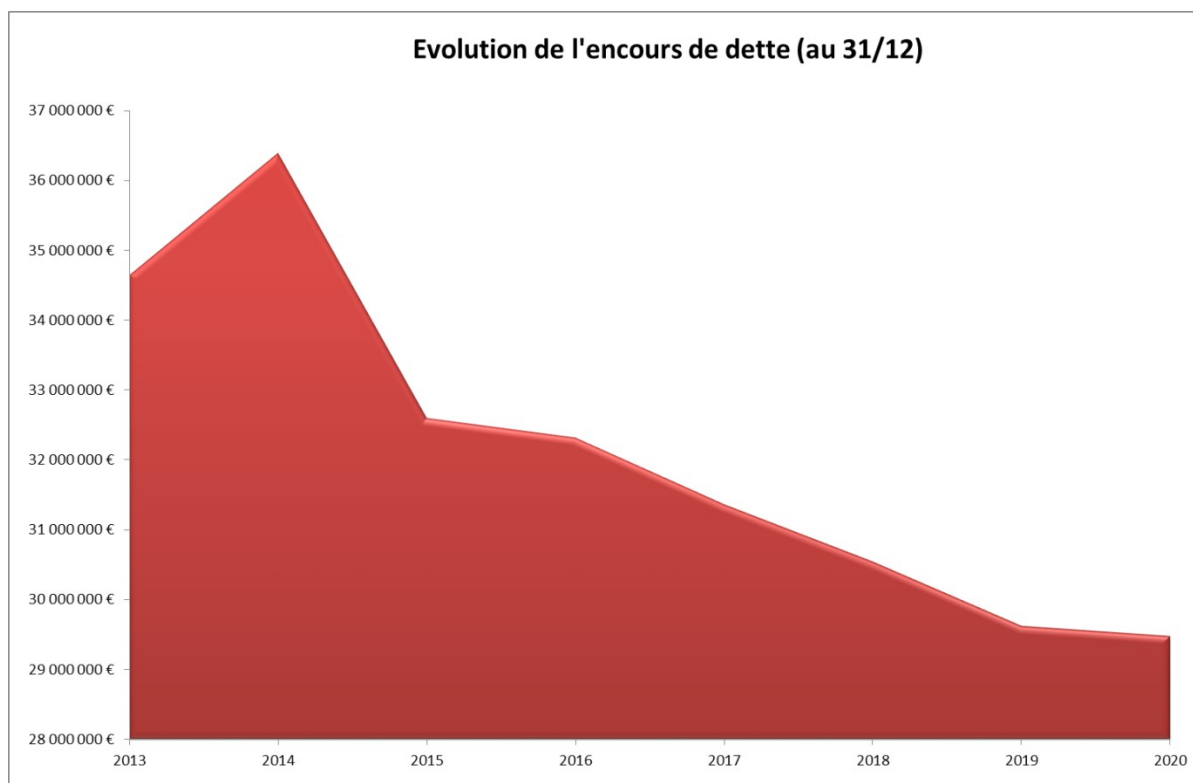
Celles-ci ont été établies en fonction :

- Des éléments prévisibles du budget 2020 ;
- De la stabilité de la DGF en 2020 ;
- Des hypothèses d'augmentation moyennes des bases fiscales ;
- D'une augmentation maîtrisée des charges de fonctionnement ;
- D'un maintien du haut niveau d'investissement.

Le programme d'investissement pèse sur l'épargne nette via les remboursements d'emprunt, mais la maîtrise des évolutions de la section de fonctionnement (épargne brute) permet d'achever le cycle de réalisations avec une épargne restant soutenue, pour reconstituer en début de cycle suivant la pleine capacité d'autofinancement.

L'évolution des dépenses reste largement couverte par les recettes et permet de maintenir le niveau d'épargne nécessaire à l'autofinancement des investissements.





Dans cette prospective financière, vous noterez que le désendettement amorcé en 2015 permet d'achever le mandat avec un encours à un niveau très nettement inférieur à la situation trouvée en 2014, **tout en réalisant les investissements programmés.**

Les orientations budgétaires 2020 proposent donc de prolonger la stratégie financière : maîtrise de la dépense publique, mutualisation des services afin de maintenir un service public local de qualité, priorité à l'investissement, stabilité fiscale et désendettement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2020.

Finances

Avis favorable

Délibéré :  
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).